



LICENCE ENGAGÉE

DUNKERQUE GRAND LITTORAL VOLLEY BALL

L'opération « licence engagée » de cette première année a été un succès, vu la participation grandissante des jeunes et leurs parents. Nous avons pris en compte les quelques remarques qui nous ont été faites et espérons améliorer le suivi. C'est pourquoi, cette saison, nous la renouvelons.

Principe de la licence engagée

Le DGLVB est une association qui repose sur le bénévolat et l'implication de ses adhérents dans la vie du club. Afin de sensibiliser le plus grand nombre de membres à participer aux actions et manifestations, il a été décidé de mettre en place une tarification attractive pour les adhérents engagés.

Le tarif de la licence est majoré de 80 euros à compter de la catégorie M13. Cette augmentation prendra la forme d'une caution pour les adhérents souhaitant s'investir dans la vie du club. Une seule caution sera demandée pour plusieurs adhérents d'une même famille engagée au DGLVB.

La participation effective donnera lieu à la restitution ou la destruction du chèque de caution.

Les engagements attendus

Il est attendu, **au minimum**, deux actions par adhérent majeur et/ou deux actions par famille d'adhérent(s) mineur(s) durant la saison. Ci-dessous des exemples d'engagements :

- Participer à l'organisation d'un tournoi ou d'un événement loisir ou festif (arbre de Noël, tournoi de Noël, soirée Beaujolais...)
- Aider un entraîneur sur une séance (pour les personnes ayant des capacités dans le domaine). Cette action est notamment accessible aux joueurs à compter des catégories M15 pour les séances de Baby Volley et école de Volley.
- Accompagner et prendre en charge une équipe pour la journée Berteau.
- Assurer un déplacement d'équipe avec son véhicule personnel (indemnisation des frais sous forme de don donnant droit à réduction d'impôt).
- Arbitrer un tournoi ou un match jeune.
- Assurer une mission administrative ou d'organisation sur la saison, à valider avec le bureau du DGLVB.
- Amener des sponsors et mécènes pour le DGLVB à hauteur de 300 € minimum pour la saison.
- Toutes autres propositions à nous soumettre qui contribuent effectivement au bon fonctionnement du club, en concertation avec les membres du comité du DGLVB.

L'adhérent engagé doit être moteur pour proposer son action et ne doit pas attendre que les membres du comité du DGLVB ne le sollicite. Le principe repose sur l'engagement des adhérents.

Les actions réalisées seront validées par les entraîneurs ou les membres du comité au dos du présent formulaire à garder et à nous rendre.

Nous espérons que cette mesure nous permettra de disposer de ressources nouvelles et d'assurer la pérennité de notre association.

Arnaud BRILLET, Président du DGLVB

Nom de l'adhérent :

Action 1 :

Validation d'action

Date de l'action :

Description de l'action :

.....

Nom de représentant du comité DGLVB qui valide l'action et signature :

.....

Action 2 :

Validation d'action

Date de l'action :

Description de l'action :

.....

Nom de représentant du comité DGLVB qui valide l'action et signature :

.....

Action 3 :

Validation d'action

Date de l'action :

Description de l'action :

.....

Nom de représentant du comité DGLVB qui valide l'action et signature :

.....

Action 4 :

Validation d'action

Date de l'action :

Description de l'action :

.....

Nom de représentant du comité DGLVB qui valide l'action et signature :

.....